

Le dispositif des directrices et directeurs d'études (DE) L1

- L'attribution d'un(e) DE à chaque étudiant(e) est un nouveau dispositif mis en place par la loi ORE (loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiant(e)s).

Il vise à augmenter la réussite en L1 et le taux de passage en L2.

Grâce à l'accompagnement de son DE tout au long de sa L1, l'étudiant(e) bénéficie d'un soutien régulier et personnalisé.

- Les missions et objectifs des DE :

- favoriser l'**intégration** et la **réussite** des nouveaux entrants à l'université
- les aider à adapter leur **méthode de travail** à leur nouvel environnement
- les orienter vers les **dispositifs d'aide et de soutien** en cas de besoin
- les conseiller dans leurs **choix pédagogiques** et leur **projet de formation**
- les guider dans leurs demandes éventuelles de **réorientation** ou **d'admission en double licence**

Les rencontres DE / étudiant(e)s L1

- Une **première réunion collective** du groupe est organisée fin **septembre**.

Quelques points essentiels sont rappelés :

- modalités de communication (activation de l'adresse @parisnanterre et consultation régulière de sa boîte mail)
- organisation de l'année universitaire
- modalités de contrôle des connaissances

- Un **rendez-vous individuel** obligatoire par semestre (fin octobre / fin février) est fixé pour chaque étudiant(e) de L1.

Exemples de points abordés :

- raisons du choix de la formation ; itinéraire sur Parcoursup
- organisation et méthodes de travail
- options de spécialisation, semestre à l'étranger, projet de poursuite d'études
- réorientation